

Formulaire relatif aux demandes d'autorisation spéciale de travaux dans un cœur de parc national

(en application des dispositions des articles L. 331-4 (I), L. 331-15-2,
ou L. 331-14 (I), et de l'article R. 331-19 (I, III et IV) du code de l'environnement)

Ce formulaire est applicable aux travaux identifiés dans la notice d'information

Avant de remplir ce formulaire, lire attentivement la notice d'information

1. Identité et coordonnées du demandeur

1.1 Identité

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation.

- Vous êtes un particulier :

Mademoiselle

Madame

Monsieur

Nom

Prénom

Si vous intervenez pour le compte d'une autre personne, préciser :

- Vous êtes une personne morale :

Dénomination **COMMUNE DE CETTE-EYGUN** Raison sociale

Siret **216-401-851-000-11** Catégorie juridique

Représentant de la personne morale :

Mademoiselle

Madame

Monsieur

Nom

Prénom

Qualité

Si vous intervenez pour le compte d'une autre personne, préciser :

1.2 Coordonnées

Adresse

Numéro

Nom de la voie

Lieu dit

Localité

Code postal

B.P.

Cedex

Téléphone

Adresse
électronique

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse ci-dessus. J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

2. Le site d'implantation du projet

Les informations et plans que vous fournissez doivent permettre à l'établissement public du parc national de localiser précisément le (ou les) site(s) concerné(s) par votre projet.

2.1 Site terrestre

Votre projet est situé dans un espace **terrestre** classé en cœur de parc national.

Références cadastrales : section et numéro (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer l'ensemble des numéros):

Section D parcelles 1-2-68p-74 (Parcelle Forestière 65)

Adresse

Numéro

Nom de la voie

Lieu dit

LAC D'ANGLUS

Localité

URDOS

Code postal

B.P.

Cedex

Superficie du site (m²)

70600 m²

2.2 Site maritime

Votre projet est situé dans un espace **maritime** classé en cœur de parc national.

Le projet est soumis par ailleurs à une autorisation d'urbanisme ?

Oui

Non

Je ne sais pas

Si c'est le cas, veuillez préciser :

- la date de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme :

- les coordonnées du service instructeur :

3. Le projet

3.1 Nature des travaux, constructions ou installations projetés (cocher la case correspondante) :

Modification d'une structure existante

Préciser :

Nouvelle structure

Préciser :

Autre

Préciser :

Exploitation forestière prévue au document d'aménagement forestier

3.2 Objet des travaux, constructions ou installations projetés (description du projet) :

Préalablement à l'exploitation forestière, remise en état de la piste de débardage à la pelle mécanique. (blocs rocheux à pulvériser au BRH)

Exploitation forestière : Bucheronnage : Utilisation troussonneuse
Débardage : Dehusqueur à treuil

La ripioylve restera exempte de prélèvement et la traversée du cours d'eau (sud de l'estive) fera l'objet d'une demande à la police de l'eau.
La traversée de l'estive sera négociée avec l'utilisateur.

4. Période prévue pour la réalisation du projet

Indiquer la date prévue de début et de fin des travaux :

Debut: 01/09/18 Fin 15/11/18

Indiquer, s'il y en a, la ou les périodes d'interruption des travaux :

5. Engagement et signature

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.



Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.



Fait à

CETTE-EYGUN

le,

24 Juin 2016

Signature



Jean GASTOU
Maire

Bordereau des pièces à joindre à une demande d'autorisation spéciale de travaux dans un cœur de parc national

Ministère chargé
de la protection
de la nature

Cocher les cases correspondant aux pièces devant être jointes à la demande

Les pièces demandées, jointes à la demande d'autorisation, ont pour objet de permettre au conseil scientifique de l'établissement public du parc national de donner un avis en toute connaissance de cause.

Les pièces ne sont pas requises :

- lorsqu'elles sont par ailleurs sollicitées au titre de l'évaluation des incidences Natura 2000 prévue au 8° du I de l'article R. 414-19 du code de l'environnement ;
- lorsqu'elles ne sont pas ci-après sélectionnées compte tenu des caractéristiques des travaux projetés.

A compléter par le directeur de l'établissement public du parc national

	Pièce à fournir		
1° Au titre des plans :			
a) Un plan de situation permettant de connaître la situation du terrain à l'intérieur de la commune (carte au 1 / 25 000 ou, à défaut, au 1 / 50 000) ;	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
b) Un plan de masse des travaux, constructions ou installation à édifier ou à modifier côté dans les 3 dimensions ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
c) Un plan en coupe précisant l'implantation des travaux, constructions ou installation par rapport au profil du terrain ; lorsque les travaux ont pour effet de modifier le profil du terrain, ce plan fait apparaître l'état initial et l'état futur ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
d) Un plan des façades et des toitures ; lorsque le projet a pour effet de modifier les façades ou les toitures d'un bâtiment existant, ce plan fait apparaître l'état initial et l'état futur ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
e) Un plan des abords du projet, précisant l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau jusqu'à une distance de 100 mètres, à une échelle comprise entre 1 / 2 000 et 1 / 5 000 ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
2° Au titre des documents graphiques :			
a) Une représentation de l'aspect extérieur des travaux, constructions ou installation faisant apparaître les modifications projetées et si le projet a pour effet de modifier celui-ci ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
b) Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet des travaux, constructions ou installations par rapport aux paysages et le cas échéant aux constructions avoisinantes, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
c) Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur du site, et le cas échéant de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
3° Deux documents photographiques permettant de situer le terrain respectivement dans l'environnement proche et, sauf si le demandeur justifie qu'aucune photographie de loin n'est possible, dans le paysage lointain. Les points et les angles des prises de vue sont reportés sur le plan de situation et le plan de masse ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
4° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
5° L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
6° L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
7° Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
8° Les matériaux et les couleurs des travaux, constructions ou installations et les modalités d'exécution des travaux ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
9° Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
10° Les modalités d'accès au chantier depuis les limites du cœur du parc national, pour l'approvisionnement des matériels et matériaux et l'accès des personnes, assorties, le cas échéant, d'une demande d'autorisation spéciale de circulation motorisée ou de survol motorisé lorsque celle-ci est prévue par le décret de création du parc national ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
11° Les moyens mis en œuvre pour la gestion des déchets issus des travaux ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
12° La présentation des conditions de fonctionnement de l'ouvrage réalisé.	Oui	<input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Récépissé de dépôt d'une demande d'autorisation spéciale de travaux en cœur de parc national

articles L. 331-4 (I) et R. 331-19 (I, III et IV) du code de l'environnement
ou articles L. 331-14 (I) et R. 331-19 (I, III et IV)
ou articles L. 331-15-2 et R. 331-19 (I, III et IV)

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation spéciale de travaux en cœur de parc national, pour des travaux non soumis à autorisation d'urbanisme.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TROIS MOIS, à compter du dépôt d'un dossier complet lorsque les travaux, constructions ou installation projetés **figurent sur la liste** dressée par le décret de création du parc national mentionnée à l'article R. 331-18 du code de l'environnement. Le délai d'instruction est de **CINQ MOIS, à compter du dépôt d'un dossier complet** lorsque les travaux, constructions ou installation projetés **ne figurent pas sur cette liste**.

Si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, ceci vaut décision implicite de rejet.

Attention : la décision administrative individuelle expresse n'est définitive qu'en l'absence de recours ou de retrait :

- dans le délai de deux mois à compter de sa publicité dans le recueil des administratifs de l'établissement public du parc national, sa légalité peut être contestée par un tiers ;
- dans le délai de deux mois après la date de l'autorisation, l'autorité compétente peut la retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.

(à remplir par l'établissement public du parc national)

Le projet ayant fait l'objet d'une demande d'autorisation spéciale n°

déposé au siège de l'établissement public du parc national le :

demande considérée comme complète le :

fera l'objet d'une décision implicite de refus à défaut de réponse de l'administration trois mois, ou le cas échéant cinq mois, après le dépôt d'un dossier complet.

Cachet de l'établissement public du parc national :

Délais et voies de recours : pour le pétitionnaire, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La décision est délivrée sous réserve du droit des tiers :

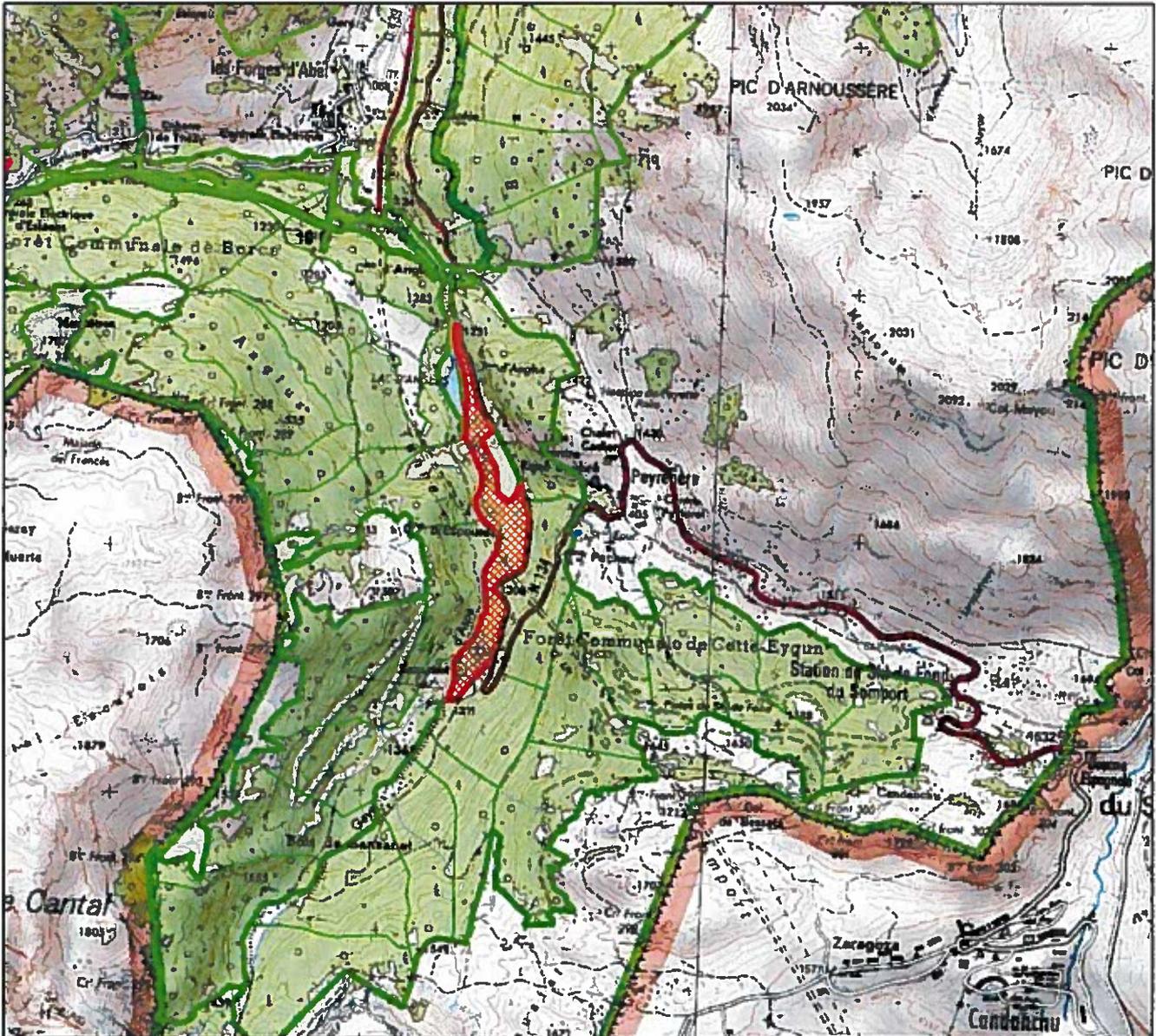
- la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des publications, papier ou électronique, au recueil des administratifs de l'établissement public du parc national ;
- la décision vérifie la conformité du projet aux règles spéciales de protection du cœur du parc national. Elle ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils même si l'autorisation spéciale de travaux respecte les règles spéciales de protection du cœur du parc national.

Forêt communale de CETTE-EYGUN



EA 2017 - Parcelle 65

Auteur : Brice LAMARE
01/07/2016



-  Forêts
-  Parcelles forestières

Commentaires
Quadrillage orange: parcelle 65

 Echelle : 1 : 25000



© IGN / ONF Toute reproduction interdite

Formulaire d'appréciation des conséquences de travaux en cœur de parc national

articles L. 331-4 (I) et R. 331-19 (2° du IV) du code de l'environnement
ou articles L. 331-14 (I) et R. 331-19 (2° du IV)
ou articles L. 331-15-2 et R. 331-19 (2° du IV)
ou articles L. 331-6 et R. 331-6

Ce formulaire est applicable aux travaux identifiés dans la notice d'information

Avant de remplir ce formulaire, lire attentivement la notice d'information

1. Site d'implantation du projet (dans le cœur du parc national)

1.1 Localisation du projet

Quelle est l'occupation des sols actuelle sur le lieu de votre projet (zone naturelle, agricole, urbanisée, à urbaniser ou en cours d'urbanisation, autre) ?

Peuplement forestier constitué d'une hêtraie sapinière, ce dernier étant largement minoritaire

La zone dans laquelle les travaux sont projetés est-elle habitée ?

Oui Non

1.2 Effets cumulatifs (sur le même site)

Le projet a été précédé d'autres projets qui ont été réalisés depuis les 24 derniers mois ?

Oui Non

Si oui, préciser ces autres travaux (notamment le lien fonctionnel avec les travaux projetés) :

Le projet sera complété par d'autres projets qui seront réalisés dans les 24 mois à venir ?

Oui Non

Si oui, préciser ces autres travaux (notamment le lien fonctionnel avec les travaux projetés) :

1.3 Activités générées par le projet

Le projet va induire une augmentation de la fréquentation de la zone ?

Oui Non

Les activités générées par le projet seront exercées de jour de nuit ponctuelles régulières

2. Faune, flore, écosystèmes, diversité biologique

Pendant la réalisation du projet et après (cf. fonctionnement d'une installation) : ces éléments sont-ils susceptibles d'être perturbés (exemple : dérangement d'espèces par le chantier, ou par la présence humaine liée par la fréquentation de la construction ou installation après sa réalisation, destruction d'un habitat, etc.), modifiés (exemple : plantations de nouvelles espèces, etc.), dégradés, détruits ?

Pendant : Oui Non Après : Oui Non

Si oui, préciser les incidences en distinguant « pendant » et « après » :

Il s'agit principalement du bruit généré par les machines

Préciser les mesures de prévention et de réduction prévues, en distinguant « pendant » et « après » :

Aucune mesure ne peut réduire le bruit, toutefois les machines utilisées répondent aux normes en termes de décibels

3. Eau

3.1 Pendant la réalisation du projet et après (cf. fonctionnement d'une installation) y-aura-t-il des rejets dans l'eau ?

Pendant : Oui Non Après : Oui Non

Si oui, complétez le tableau suivant en distinguant « pendant » et « après » :

Nature du rejet dans l'eau	Quantité susceptible d'être rejetée - voie utilisée (égout public, collecteur d'eaux pluviales, etc.)	Lieu du rejet- milieu récepteur (eaux de surface, eau souterraine, eaux côtières, eaux de mer, etc.)	Périodicité (pendant la phase de chantier, occasionnelle, continue, périodique, régulière)

3.2 Pendant la réalisation du projet et après (cf. fonctionnement d'une installation) y-aura-t-il des prélèvements d'eau ?

Pendant : Oui Non Après : Oui Non

Si oui, complétez le tableau suivant en distinguant « pendant » et « après » :

Nature du prélèvement	Quantité prélevée	Lieu de prélèvement	Périodicité

3.3 Pendant la réalisation du projet et après (cf. fonctionnement d'une installation) le projet modifiera-t-il l'écoulement des eaux ? (exemple : drain, assèchement, remblais, etc.)

Pendant : Oui Non Après : Oui Non

Si oui, en distinguant « pendant » et « après », préciser quelle(s) modification(s) ? Quelles sont leurs dimensions ?

4. Air

Pendant la réalisation du projet et après (cf. fonctionnement d'une installation) y-aura-t-il des rejets dans l'air ?

Pendant : Oui Non Après : Oui Non

Si oui, complétez le tableau suivant en distinguant « pendant » et « après » :

Nature du rejet dans l'air	Quantité rejetée voie utilisée	Nocivité	Périodicité
Combustion par les moteurs	NC	Minime	Durant 5 jours

5. Sol et paysages

5.1 Pendant la réalisation du projet et après (cf. fonctionnement d'une installation) : le projet engendrera-t-il une modification de l'aspect des lieux (topographie, destination des terres, etc.) ?

Pendant : Oui Non Après : Oui Non

Si oui, préciser en distinguant « pendant » et « après » :

La coupe irrégulière sera de deux types : 1. Amélioration donc éclaircie du peuplement. 2. Régénération : Prélèvement plus important des zones régénérées

5.2 Pendant la réalisation du projet et après (cf. fonctionnement d'une installation) le projet engendrera-t-il des rejets, dépôts ou stockages dans ou sur le sol susceptibles d'avoir des incidences sur la qualité du sol ?

Pendant : Oui Non Après : Oui Non

Si oui, complétez le tableau suivant en distinguant « pendant » et « après » :

Nature des rejets, dépôts ou stockages	Quantités	Lieu des rejets, dépôts ou stockages	Périodicité

5.3 Pendant la réalisation du projet et après (cf. fonctionnement d'une installation) le projet utilisera-t-il les **ressources naturelles** du sol ou sous-sol du cœur du parc national ?

Pendant : Oui Non Après : Oui Non

Si oui, préciser en distinguant « pendant » et « après » :

- sol :

- sous-sol :

6. Autres conséquences

6.1 Pendant la réalisation du projet et après (cf. fonctionnement d'une installation) y-aura-t-il des **déchets** (de chantier ou autre) liés à la réalisation des travaux, constructions, installations ?

Pendant : Oui Non Après : Oui Non

Si oui, préciser les incidences en distinguant « pendant » et « après » :

- type de déchets :

- quantité prévisionnelle, par type de déchets :

- modalités de stockage, de traitement, et d'évacuation hors du cœur du parc national des déchets :

6.2 Pendant la réalisation du projet et après (cf. fonctionnement d'une installation) : y-aura-t-il d'autres nuisances (**bruit, vibrations, odeurs, éclairage nocturne, poussières, autre**) ?

Pendant : Oui Non Après : Oui Non

Si oui, complétez le tableau suivant en distinguant « pendant » et « après » :

Pollutions / nuisances	Quantité/ seuils	Périodicité
Gazs d'échappement Bruit	NC	Durant 5 jours

Préciser les mesures de prévention et de réduction prévues, en distinguant « pendant » et « après » :

6.3 Pendant la réalisation du projet et après y-aura-t-il d'**autres conséquences** des travaux non mentionnées par le présent formulaire ?

Pendant : Oui Non Après : Oui Non

Si oui, décrivez-les en distinguant « pendant » et « après » :

Préciser les mesures de prévention et de réduction prévues, en distinguant « pendant » et « après » :

7. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Cette-Eygum le 24 Juin 2016

Signature

 *Jean GASTOU*
Maire

Cadre réservé à l'administration

département / commune

n° de dossier

date de réception

complément demandé le

complément reçu le

dossier complet reçu le

Localisation du projet dans une zone à enjeux particuliers :

	Oui	Non	si oui, lequel/laquelle ?
- dans une zone humide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- dans une zone humide d'importance internationale (Ramsar)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- dans une Z.N.I.E.F.F (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- dans un site Natura 2000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- dans un espace boisé classé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- dans un espace naturel sensible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- dans un site classé ou inscrit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- dans un périmètre de protection au titre des monuments historiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- dans une zone agricole protégée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- dans un périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire, elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du directeur de l'établissement public du parc national.